

Arrêté 2018-88 relatif à la constitution de la commission de recrutement du poste de PRAG PRCE en Lettres modernes ouvert au CU Mayotte au titre de l'année 2019

Le directeur du Centre Universitaire de Mayotte

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Vu la circulaire MENESR n°2016-095 du 28 juin 2016 relative à l'emploi et à la procédure d'affectation des dans les établissements d'enseignement supérieur des enseignants du second degré ;

Vu l'avis du conseil d'administration siégeant en formation restreinte du 9 novembre 2018 ;

Vu le règlement intérieur du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

ARRETE

Article 1

Est constituée une commission pour le recrutement au poste de PRAG PRCE en Lettres modernes, ouvert au 1^{er} septembre 2019.

Article 2

La commission est composée comme suit :

NOM Prénom	Grade	Université d'appartenance	Fonctions
SIRI Aurélien	MCF	CUFR Mayotte	Directeur
MATHIEU Patrick	MCF	CUFR Mayotte	Co-responsable pédagogique (représentant)
BUATA Malela	MCF	CUFR Mayotte	Co-responsable pédagogique

Liste complémentaire

NOM Prénom	Grade	Université d'appartenance	Fonctions
RASOAMANANA Linda	MCF	CUFR Mayotte	Co-responsable pédagogique
ROSE Jean-Louis	PRAG	CUFR Mayotte	Enseignant de la discipline

Article 3

Les travaux des membres de la commission se dérouleront sur la période du jeudi 15 novembre 2018 au mercredi 12 décembre 2018.

Fait à Dembeni, le 17 novembre 2018

Le Directeur du CUFR de Mayotte
Aurélien SIRI

Délais et voies de recours au verso